

Alerte des CFDT CCI et CMA : menaces sur l'apprentissage et les services de proximité

25/11/2025

Alors que les entreprises, PME, TPE et artisans ont aujourd'hui plus que jamais besoin d'un soutien solide en proximité, l'État engage une trajectoire budgétaire qui menace directement l'existence même des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

La CFDT, première organisation syndicale représentative dans les deux réseaux, dénonce une politique qui, si elle était confirmée, conduirait à l'effondrement simultané de deux piliers essentiels du service public du développement économique de proximité.

Un double choc budgétaire sans précédent

Le projet de loi de finances 2026 prévoit d'amputer la TCCI* de **175 millions** d'euros, soit près d'un tiers des ressources des CCI, et une réduction de **56,5 millions** d'euros de la TFCMA* pour les CMA.

Le risque : un effondrement simultané et irréversible

Si ces coupes budgétaires sont votées, les conséquences seront immédiates, profondes et durables :

- **Des milliers d'emplois supprimés** : Agents publics, conseillers, formateurs, professeurs... des équipes entières pourraient disparaître. Le Président de CCI France évoque déjà plus de 3 000 suppressions de postes pour 2026.
- **La fin du maillage territorial** : disparition programmée des missions de proximité aux entreprises, et aux porteurs de projet.
- **Un affaiblissement brutal de l'apprentissage** : Les CMA et CCI, 1er opérateur public de formation professionnelle et d'apprentissage après l'Éducation Nationale, forment chaque année près de 260 000 apprentis, soit ¼ des apprentis de France. La baisse des NPEC* mettrait en péril de nombreux CFA, notamment ceux qui accueillent les publics les plus fragiles, une aberration alors que les entreprises peinent à recruter.

Forte de ses valeurs de solidarité, d'émancipation et d'égalité, la CFDT CCI et CMA demande :

- Le maintien des financements publics permettant la continuité des missions des CMA et des CCI,
- La préservation des emplois et des compétences des personnels des réseaux consulaires,
- Une sécurisation durable du financement de la formation par alternance.

La CFDT des deux réseaux appelle le Gouvernement et les Parlementaires à prendre leurs responsabilités.

Contacts :

Laurence DUTEL,
Secrétaire Générale
CFDT CCI
07 87 12 50 40
dutel.laurence.cfdt.cci@gmail.com

Fabienne WACHEZ,
Frédéric GOULAY,
Représentants
nationaux CFDT CMA
06 79 51 50 04
cfdt-cm@orange.fr

Sandrine VILLALON
Fédération des Services
Secrétaire nationale
06 60 23 01 80
svillalon@services.cfdt.fr

cfdt-services.fr

TCCI et TFCMA : Taxes pour frais
de CCI et de CMA

NPEC : Niveau de prise en charge
des contrats d'apprentissage

FÉDÉRATION DES SERVICES CFDT 11 rue de Cambrai - Artois Bâtiment A - 75019 Paris - 01 48 10 65 90 - services@cfdt.fr - cfdt-services.fr #RS @CFDT Services

Commerce • Hôtellerie • Tourisme • Restauration • Propreté • Prévention - Sécurité • Habillement - Cuir - Textile - Blanchisserie • Mouvements et Associations
Immobilier • Travail temporaire • Services aux particuliers • Assistantes maternelles • Chambres consulaires • Professions judiciaires

